



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.6

Numéro de la demande : 2018-2840
Demande : Nouvelle préparation commerciale; nouvelle combinaison de principes actifs de qualité technique
Produit : Fongicide A21573C
Numéro d'homologation : 33572
Principes actifs (p. a.) : Pydiflumétofène, propiconazole
N° de document de l'ARLA : 3038043

But de la demande

La présente demande vise à homologuer le nouveau fongicide A21573C visant à supprimer ou à réprimer un grand éventail de maladies sur le canola (et certaines cultures du sous-groupe 20A), l'orge, le blé et l'avoine.

Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide A21573C se présente sous forme de suspension contenant du pydiflumétofène à une concentration de 150 g/L et du propiconazole à une concentration de 125 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,10 g/cm³ et un pH de 8,19. Les données exigées sur les caractéristiques chimiques du fongicide A21573C ont été présentées, examinées et jugées acceptables.

Évaluations sanitaires

Selon des études, le fongicide A21573C présente une faible toxicité aiguë par voie orale et cutanée et par inhalation chez le rat. D'après des études, il irrite légèrement les yeux, mais n'est pas irritant pour la peau chez le lapin. Cette préparation commerciale n'est pas un sensibilisant cutané selon les résultats d'un essai localisé sur les ganglions lymphatiques chez la souris.

L'ARLA a évalué l'exposition et le risque en milieu professionnel découlant de l'utilisation sur le blé, l'orge, l'avoine et le canola prévue sur l'étiquette du fongicide A21573C. Aucun risque préoccupant n'est anticipé si les travailleurs appliquent le produit conformément au mode d'emploi figurant sur son étiquette et s'ils portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur cette même étiquette.

Aucune donnée sur les résidus n'accompagnait cette demande d'homologation du fongicide A21573. L'ARLA juge que le profil d'emploi de la préparation commerciale ne dépasse pas celui des produits précédents homologués. Par conséquent, les données sur les résidus ayant déjà fait l'objet d'un examen ont été réévaluées dans le cadre de cette demande. L'ARLA a confirmé qu'elle ne s'attend pas à ce que l'utilisation du fongicide A21573 se traduise par une augmentation de la quantité de résidus de pydiflumétofène et de propiconazole dans ou sur les cultures traitées. En conséquence, l'homologation du fongicide A21573 ne

posera de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Évaluation environnementale

La dose maximale proposée de 150 g p.a./ha de pydiflumétofène et de 125 g p.a./ha de propiconazole du fongicide A21573, pour utilisation dans la lutte contre plusieurs maladies d'origine fongique sur l'orge, le blé, l'avoine et le canola (et certaines cultures du sous-groupe 20A), est comprise dans les doses actuellement homologuées de ces deux principes actifs contenus dans des fongicides et sur des cultures semblables. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir de risques supplémentaires pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

L'information sur la valeur du produit a été présentée sous forme d'essais d'efficacité et de justifications fondées sur l'homologation de produits précédents contenant un des deux principes actifs. Ces renseignements réunis prouvent que le fongicide A21573C appliqué conformément à l'étiquette supprimera la jambe noire causée par *Leptosphaeria maculans* dans le canola (et dans certaines cultures du sous-groupe 20A), réprimera la fusariose de l'épi dans le blé, l'orge et l'avoine causée par les espèces du genre *Fusarium* et supprimera les maladies des feuilles et des tiges indiquées sur l'étiquette dans ces mêmes cultures de céréales. Le canola, le blé, l'orge et l'avoine sont toutes des cultures très importantes au Canada et le fongicide A21573C est un produit de plus qui peut être utilisé dans la lutte intégrée contre ces maladies énumérées.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements mis à sa disposition et les a jugés suffisants pour appuyer l'homologation du fongicide A21573C.

Références

PMRA Document Number	References
2900509	2018, Description of Starting Materials, DACO: 2.2,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.3.2,3.4.2,4.8 CBI
2900510	2018, Propiconazole/Pydiflumetofen A21573C - Document MIII, Section 1 Product Chemistry Volume DACO: 1.1.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.2,10.3.3,10.6,2.2,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.3.2,3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9,3.7,5.1,5.14,5.2,8.4.1,8.6 CBI
2900511	2018, Description of Starting Materials, DACO: 3.2.1 CBI
2900512	2018, Propiconazole/Pydiflumetofen SE (125/150) A21573C- SF-898/1-Determination of CGA64250 (CGA93590-cis and CGA93591-trans diastereomers) and SYN545974 in A21573C [CBI Removed], DACO: 3.4.1 CBI

2900513 2018, Propiconazole/Pydiflumetofen A21573C – Validation [CBI removed], DACO: 3.4.1 CBI

2900514 2018, Propiconazole/Pydiflumetofen A21573C - Document MIII Section 2 Product Chemistry Volume, DACO: 3.4.1 CBI

2900515 2018, Propiconazole/Pydiflumetofen A21573C- Physico-Chemical Studies of the Formulation Product Chemistry Volume DACO: 3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.14,3.5.2,3.5.3,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.7 CBI

2981985 2019, 2019, PC-NA PMRA Response - A21573C Fungicide (A21573C), DACO: 3.2.2 CBI

2981986 2019, Clarification response, DACO: 3.3.2 CBI

2900519 2018, Propiconazole/Pydiflumetofen SE (A21573C) - Acute Oral Toxicity Study in Rats (Up and Down Procedure), DACO: 4.6.1

2900520 2018, Propiconazole/Pydiflumetofen SE (A21573C) - Acute Dermal Toxicity Study in Rats, DACO: 4.6.2

2900521 2018, Propiconazole/Pydiflumetofen SE (A21573C) - Acute Inhalation Toxicity in Rats, DACO: 4.6.3

2900522 2018, Propiconazole/Pydiflumetofen SE (A21573C) - In Vitro Eye Irritation Test in Isolated Chicken Eyes, DACO: 4.6.4

2900523 2018, Propiconazole/Pydiflumetofen SE (A21573C) - Acute Eye Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.4

2900524 2018, Propiconazole/Pydiflumetofen SE (A21573C) - In Vitro Skin Irritation Test in the EPISKIN Model, DACO: 4.6.5

2900525 2018, Propiconazole/Pydiflumetofen SE (A21573C) - Primary Skin Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.5

2900526 2018, Propiconazole/Pydiflumetofen SE (A21573C) - Local Lymph Node Assay (LLNA) in Mice, DACO: 4.6.6

2900496 2018, Value Summary A21573 Document MIII Secton 7 - Efficacy Data, DACO: 10.1

2900498 2017, CAN 17-02: Evaluate Adepidyn/Propiconazole (APN/PPZ, A21573C) premix for the control of blackleg in canola, DACO: 10.2.3.3

2900500 2017, CAN 17-01: Evaluate Adepidyn/Propiconazole (APN/PPZ, A21573C) premix for the control of blackleg in canola, DACO: 10.2.3.3

2900501 2017, CAN 17-03: Evaluate Adepidyn/Propiconazole (APN/PPZ, A21573C) premix for the control of blackleg in canola, DACO: 10.2.3.3

2900502 2017, WHE17-01: Evaluate Adepidyn/Propiconazole for suppression of Fusarium head blight species in spring wheat. (Fusarium avenaceum), DACO: 10.2.3.3

2900503 2017, WHE17-02: Evaluate Adepidyn/Propiconazole for suppression of Fusarium head blight species in spring wheat. (Fusarium avenaceum, DACO: 10.2.3.3

2900504 2017, CAN 17-03: Evaluate Adepidyn/Propiconazole for suppression of Fusarium head blight species in spring wheat. (Fusarium culmorum), DACO: 10.2.3.3

2900505 2017, WHE17-04: Evaluate Adepidyn/Propiconazole for suppression of Fusarium head blight species in spring wheat. (Fusarium culmorum), DACO: 10.2.3.3

2900506 2017, WHE17-05: Evaluate Adepidyn/Propiconazole for suppression of Fusarium head blight species in spring wheat. (Fusarium poae), DACO: 10.2.3.3

2900507 2017, WHE17-06: Evaluate Adepidyn/Propiconazole for suppression of Fusarium head blight species in spring wheat. (Fusarium poae), DACO: 10.2.3.3

ISSN: 1911-8082

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, as represented by the Minister of Health Canada, 2019

All rights reserved. No part of this information (publication or product) may be reproduced or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise, or stored in a retrieval system, without prior written permission of Health Canada, Ottawa, Ontario K1A 0K9.